

Français à l'école: le débat monte d'un cran

Quotidien
jurassien
16.8.2014

La volonté du parlement thurgovien de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire ne respecterait pas le mandat constitutionnel. Et pourtant, d'autres cantons alémaniques ont emboîté le pas à la Thurgovie: des interventions ont été déposées devant plusieurs parlements cantonaux. Certaines voix en appellent à la Confédération.

Page 19



La Thurgovie va à l'encontre des décisions prises par les cantons

► La volonté du parlement thurgovien de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire ne respecte pas le mandat constitutionnel.

► Elle est contraire à la stratégie défendue par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), selon Beat Zemp, président de la Fédération des enseignants alémaniques (LCH).

«La question de l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire doit une nouvelle fois être discutée sérieusement», a déclaré Beat Zemp dans une interview publiée hier par la *Basler Zeitung*. Les conditions pour assurer l'enseignement de deux langues étrangères au niveau primaire ne sont pas encore réunies, estime-t-il.

«Il faut rapidement apporter des améliorations, comme des leçons supplémentaires, des moyens d'enseignement adaptés et un enseignement par demi-classe. C'est pourquoi la LCH plaide en faveur de l'enseignement de deux langues, mais en tenant compte des capacités de chaque enfant».

Il est «en partie» exact que certains enfants sont dépassés avec l'apprentissage de deux

langues étrangères au niveau primaire. Toutefois, décider de supprimer l'enseignement d'une deuxième langue pour l'ensemble des élèves, y compris les meilleurs, n'est sûrement pas la bonne solution, souligne M. Zemp.

Appel au Conseil fédéral

Dans *Le Temps*, le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS), enseignant et membre de la commission de l'éducation du Conseil national, de-

mande au Conseil fédéral de réagir, par exemple par le biais de la loi fédérale sur les langues. Celle-ci pourrait stipuler de manière plus claire l'exigence d'apprendre une langue nationale comme première langue étrangère. «Nous chercherons une majorité parlementaire d'ici à septembre», assure le Valaisan.

La décision du parlement thurgovien fait également réagir la Conférence intercantonale de l'instruction publique

de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui se dit consternée et irritée. Elle souhaite vivement que la demande du parlement thurgovien ne soit ni concrétisée, ni démultipliée dans d'autres cantons, écrit la CIIP hier dans un communiqué.

A défaut, elle se verrait contrainte d'appeler la Confédération à soutenir «le principe fondamental de l'apprentissage des langues nationales au degré primaire».

Le président de la CDIP, le Bâlois Christoph Eymann, a déjà réagi jeudi. Selon lui, les cantons doivent s'entendre pour éviter justement une intervention du Conseil fédéral. «Nous devons faire en sorte qu'un léger déséquilibre ne perturbe pas l'ensemble du système».

Si les cantons ne trouvent aucun dénominateur commun, le Conseil fédéral pourrait intervenir conformément à la Constitution. Le conseiller

fédéral Alain Berset avait annoncé en mars dernier vouloir faire le meilleur usage de cette compétence. «Il serait fâcheux que la Confédération doive intervenir», estime de son côté le président de la CDIP.

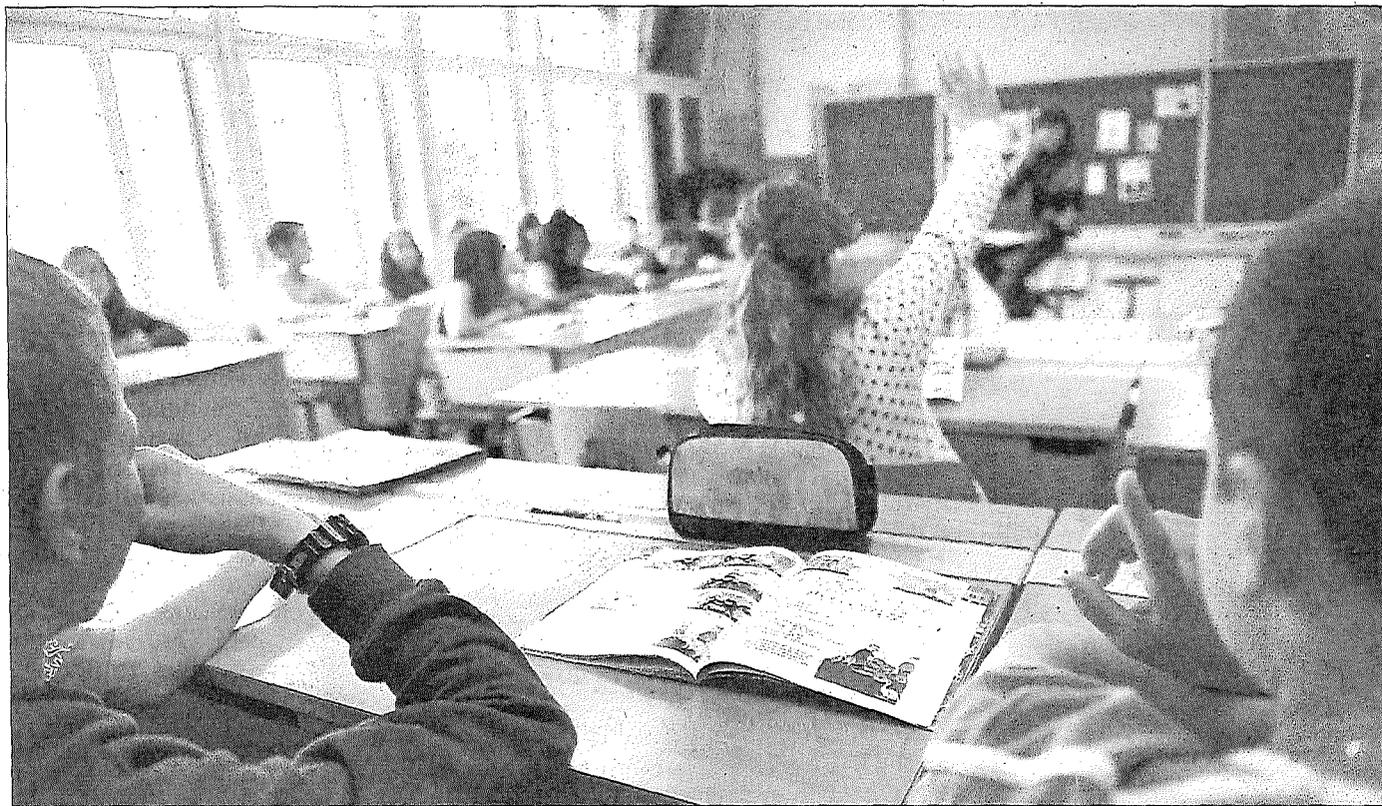
La CDIP souhaite traiter la question des langues étrangères à l'automne prochain. Pour Christoph Eymann, il est clair que les langues nationales doivent jouer un rôle important. Dans un pays multilingue, il en va de la cohésion nationale.

Français remis en question

A part la Thurgovie, d'autres cantons alémaniques remettent en question l'enseignement du français à l'école primaire. Des interventions ont été déposées devant plusieurs parlements cantonaux.

A Schaffhouse, le parlement a approuvé un postulat permettant de supprimer l'obligation d'enseigner deux langues étrangères à l'école primaire. A Nidwald, l'UDC a déposé en avril une initiative allant dans le même sens.

Une récolte de signatures est en cours dans le canton de Lucerne pour exiger également l'enseignement d'une seule langue étrangère au niveau primaire. Le PDC a aussi déposé une motion exigeant que les élèves en difficulté soient dispensés des cours de français.



La décision du parlement thurgovien fait réagir la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. PHOTO PRÉTEXTE KEY